



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1428

6 février 2020

- **Manœuvres internationales en Haïti, avant une évaluation du Binuh par le Conseil de sécurité des Nations Unies**
- **Le Fonds Monétaire International souligne l'urgence de rétablir la stabilité politique**
- **Droits humains : Le Collectif des défenseurs des victimes de la Saline salue la position de la CIDH sur le massacre de la Saline**
- **Culture : Pas encore de budget défini pour le carnaval**

>> Crise : Manœuvres internationales en Haïti, avant une évaluation du Binuh par le Conseil de sécurité des Nations Unies

« La communauté internationale entreprend, en sous-main, des manœuvres, pour conforter la présence du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) », la veille d'une évaluation, à la mi-février 2020, de cette « mission politique spéciale » par le Conseil de sécurité de l'ONU, avertissent des sources informées. Le dialogue entre une partie des protagonistes politiques, fin janvier 2020 à la nonciature apostolique catholique romaine sous les auspices du « Comité haïtien d'initiative patriotique » (CHIF), du BINUH et de l'Organisation des États américains (OEA) s'est terminé par un échec prévisible. Les différentes déclarations de Jovenel Moïse quant à des réformes institutionnelles envisagées comme la formation d'une Assemblée constituante pour aboutir à une nouvelle Constitution seraient en réalité des mises en place « calculées », pour préparer l'opinion publique à avaler une « pilule inacceptable » de changements irréguliers et illégaux. Malgré les acquis démocratiques, inscrits dans la Constitution du 29 mars 1987, aucune disposition institutionnelle n'a été adoptée pour garantir la participation populaire dans la gouvernance d'Haïti. Au contraire, les

gouvernements, qui se sont succédé, y compris le régime politique actuel, tendent à imposer des modes de gestion anachroniques, s'apparentant ouvertement à une dictature et à une oppression des voix discordantes. Le 13 janvier, Jovenel Moïse a, unilatéralement, déclaré la fin de mandat de plusieurs sénateurs, en violation de la Constitution. Son gouvernement, démissionnaire depuis le 18 mars 2019, a fourni à la Police nationale d'Haïti (PNH) une liste de noms de sénateurs, qu'il estime « être autorisés » à continuer d'entrer au parlement. Le ministre démissionnaire des affaires étrangères, Bocchit Edmond, a, dans le même temps, invalidé les passeports diplomatiques de « sénateurs déclarés en fin de mandat », à partir du 13 janvier. Dans ce contexte, le BINUH, installé le 15 octobre 2019, au plus fort d'un soulèvement national (« pays locked ») contre le régime *tèt kale*, n'a pas de bilan. Or, le BINUH devrait « conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de promouvoir et de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit. Il devrait aussi préserver un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive

entre les Haïtiens, protéger et promouvoir les droits humains. Le BINUH doit épauler le Gouvernement haïtien dans les activités qu'il mène, en vue de planifier et de tenir des élections libres, justes et transparentes, renforcer la capacité de la Police Nationale d'Haïti de faire face à la violence des gangs, etc. Qu'est-ce qui a été accompli depuis octobre 2019, dans le cadre de la mission du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ? La Résolution 2476 (en 2019) le créant, le dote d'un groupe consultatif « chargé des questions politiques et de la bonne gouvernance, avec capacités consultatives en ce qui concerne la bonne gouvernance, la justice, les élections, la réforme constitutionnelle »... Comment prétendre engager la république d'Haïti dans une série de réformes, en l'absence d'un gouvernement légitime (avec la présence d'un gouvernement illégal depuis le 18 mars 2019), avec le dysfonctionnement du parlement, la vassalisation du système judiciaire ? De 1994 à

2020, la communauté internationale a délibérément refusé de se mettre à l'écoute des revendications nationales en s'alliant avec les oligarchies politiques, qui oppriment la population, selon plusieurs organisations. [Il y a une remontée et une amplification de la violence des gangs, beaucoup de banditisme et d'insécurité généralisée](#), le dysfonctionnement du Parlement haïtien, le manque d'indépendance et d'impartialité du système judiciaire haïtien, etc. De décembre 2019 à ce jour, les cas de criminalité dans les rues augmentent en ampleur. Toutes ces violations des droits du peuple haïtien sont restées impunies et cela contribue au renforcement de l'impunité dans le pays. Au lieu d'une « logique d'une multiplication des missions spéciales en Haïti », [le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait plutôt « s'engager dans une évaluation, sans parti pris, du bilan qu'ont laissé les différentes missions onusiennes, de 1994 à 2020 »](#), estiment des sources informées.

>> Crise : Le Fonds Monétaire International souligne l'urgence de rétablir la stabilité politique

Tout en exprimant ses préoccupations face à la crise socio-politique, le FMI - à l'origine de la décision d'augmentation des produits pétroliers ayant provoqué les violentes émeutes en Haïti - appelle les protagonistes « à chercher à établir un large dialogue national, afin de s'attaquer aux problèmes gigantesques du pays et de réaliser le potentiel d'une croissance bien plus vigoureuse et plus inclusive ». Au cours de l'année 2019, l'inflation a dépassé 20 % sur un an, en septembre. La production s'est contractée de 1,2 % et la monnaie s'est dépréciée de 25 % sur la même période. Les troubles politiques suite aux mobilisations antigouvernementales, ont bloqué les activités durant les mois de septembre, d'octobre et de novembre 2019. Estimant urgent de mettre à jour les priorités de la lutte contre la corruption, [le FMI demande d'appliquer le système de déclaration du patrimoine et de mener des audits réguliers des entreprises et autres entités publiques](#).

>> Droits humains : Le Collectif des défenseurs des victimes de la Saline salue la position de la CIDH sur le massacre de la Saline

Dans une résolution adoptée le 31 décembre 2019, la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) appelle les autorités politiques à adopter les mesures nécessaires, afin de protéger les droits à la vie et à l'intégrité des membres du Collectif. « Les membres du Comité des victimes de la Saline se trouvent dans une situation de gravité et d'urgence, étant donné que leurs droits à la vie et à l'intégrité de la personne sont exposés à un risque de dommages irréparables ». La CIDH recommande d'« adopter les mesures nécessaires, afin de garantir que les bénéficiaires puissent exercer leurs activités de défense des droits humains, sans faire l'objet de menaces, d'intimidations ou d'actes de violence dans l'exercice de leurs fonctions ». [Il convient « de décider des mesures à adopter en concertation avec les bénéficiaires et leurs représentants, et de faire part des actions adoptées, afin d'enquêter sur les faits allégués ayant donné lieu à l'approbation de la présente demande de mesures conservatoires et, ainsi, d'éviter qu'ils ne se reproduisent »](#).